



Communiqué de presse

« Les Libéraux de Santé » : une nouvelle structure interpro fondée par 11 syndicats représentatifs de professionnels de santé

Paris, le 8 septembre 2021 | Les CDF, la CSMF, la FFMKR, la FNI, la FNO, la FNP, la FSPF, le SDA, le SDB, le SML et le SNAO, annoncent la création d'une nouvelle intersyndicale : Les Libéraux de Santé. Au moment où se dessine une ligne de fracture autour de l'organisation du système de santé sur la place la médecine de ville libérale avec le glissement vers un système hyper administré, la création des Libéraux de Santé engage une recomposition du paysage syndical. Son objectif : réaffirmer les positions volontaristes d'organisations syndicales représentatives qui pèsent et partagent la même vision de la défense de l'exercice libéral.

Portés par des valeurs communes et le désir de former une organisation réellement représentative des professionnels de santé libéraux, quel que soit leur métier, ces onze syndicats représentatifs et historiques principalement issus du Centre national des professions libérales de santé (CNPS) et de la Fédération française des praticiens de santé (FFPS) unissent leurs forces pour défendre l'exercice libéral et les professionnels de santé de ville. Les organisations fondatrices des Libéraux de Santé sont par ailleurs majoritaires au sein de l'Union Nationale des Professions de Santé (UNPS) et toutes membres de l'Union Nationale des Professions Libérales (UNAPL).

Les Libéraux de Santé, c'est tout d'abord **une évidence syndicale**. Toutes ces organisations sont fondées sur un modèle de fédération ou confédération prônant des valeurs communes d'indépendance et de liberté de l'exercice, de responsabilité, de solidarité et d'attachement au système conventionnel.

La création des Libéraux de Santé est également **une nécessité démocratique** à l'heure où les nouvelles structures associatives se multiplient en dehors des syndicats et sont instrumentalisées par les pouvoirs publics pour imposer des mesures contestées par les organisations représentatives. Les Libéraux de Santé estiment que seuls les syndicats représentatifs peuvent engager les professions. Par ailleurs, l'assouplissement de l'application des critères de représentativité conduit le Gouvernement à reconnaître des syndicats disposant d'une faible structuration et d'un socle d'adhérents insuffisant. Cette situation provoque une balkanisation de la représentation des professions et dessert les métiers.

Enfin, la constitution des Libéraux de Santé répond aussi à **une urgence politique**. Le Ségur de la Santé a complètement ignoré les libéraux et la crise sanitaire a démontré les faiblesses de notre système de santé et dégradé les comptes de la Sécurité Sociale. A l'aube des discussions du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2022, les Libéraux de santé veulent porter la vision commune des syndicats au service des professions de santé libérales et des soins de ville sur les dossiers transversaux et construire des propositions pragmatiques pour répondre aux grands enjeux de santé publique au premier rang desquels le vieillissement de la population.

La création des Libéraux de Santé engage une recomposition du paysage syndical. Les politiques, notamment les candidats à l'élection présidentielle, ainsi que les Administrations doivent savoir qu'ils devront faire avec Les Libéraux de Santé pour les réformes et évolutions à venir.

Les principaux dossiers dont les Libéraux de Santé vont s'emparer collectivement sont notamment

- L'organisation de la prise en charge des patients âgés et dépendants dans le cadre de la coordination des soins à travers les équipes de soins coordonnées autour du patient (Escape)
- La reprise en main du périmètre des métiers et de la formation initiale
- L'avenir de la formation professionnelle continue et la certification périodique
- Le financement des soins de ville et la réforme de l'Ondam
- Le rééquilibrage des relations avec l'assurance maladie dans le cadre conventionnel
- La clarification du rôle des complémentaires santé et la construction d'un dialogue constructif et équilibré.
- Le déploiement d'une santé numérique maîtrisée et à visage humain

Cette intersyndicale sera pilotée par un **Conseil des présidents** pour faire vivre des positions communes, construire des propositions et solutions d'avenir, et lorsque c'est nécessaire, organiser des actions de défense des intérêts communs des professions de santé libérales.

Le Conseil des Présidents

- Philippe BESSET (FSPF)
- François BLANCHECOTTE (SdB)
- Anne DEHETRE (FNO)
- Luis GODINHO (SdA)
- Sébastien GUERARD (FFMKR)
- Daniel GUILLERM (FNI)
- Jean-Loup LAFEUILLADE (FNP)
- Mélanie ORDINES (SNAO)
- Jean-Paul ORTIZ (CSMF)
- Thierry SOULIE (Les CDF)
- Philippe VERMESCH (SML)

Composition du bureau des Libéraux de Santé :

Président : Sébastien GUERARD (FFMKR)

1er Vice-Président : François BLANCHECOTTE (SdB)

Secrétaire : Pascale LEJEUNE (FNI)

Trésorier : Philippe BESSET (FSPF)

Vice-Présidents

- Anne DEHETRE (FNO)
- Luis GODINHO (SdA)
- Jean-Loup LAFEUILLADE (FNP)
- Catherine MOJAÏSKY (Les CDF)
- Mélanie ORDINES (SNAO)
- Jean-Paul ORTIZ (CSMF)
- Philippe VERMESCH (SML)
- Daniel GUILLERM (FNI)
- Thierry SOULIE (Les CDF)

Contacts presse

• Sébastien GUERARD : tél. 06 03 85 96 28

• François BLANCHECOTTE : tél. 06 08 89 61 02